Motion 1782 Pour 1000 LUP réalisables rapidement

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- le taux de vacance des logements de 0,19% au 1 juin 2007, qui se situe largement au-dessous du seuil de fluidité du marché;
- les projets d'aménagements initiés durant la législature précédente et dont la population attend la concrétisation par une politique engagée en matière de construction de logements;
- le projet de loi 10008 qui fait suite aux travaux du groupe de concertation sur le logement qui a conduit à la signature d'un protocole d'accord et qui permet notamment la construction de logements d'utilité publique (LUP);

invite le Conseil d'Etat

- à mettre en œuvre le projet SOVALP;
- à garantir au moins la construction de 225 LUP à la Chapelle-Les-Sciers;
- à réaliser les projets prévus aux Communaux d'Ambilly;
- à réaliser un vrai recensement des terrains favorables à la construction.